

ne avait du ministère dans le Haut-Canada, prend des allures trop indépendantes pour qu'on puisse les mettre d'accord avec les devoirs pressants de sa position. Lui-même ne cache pas sa propension à raisonner sur tout comme il lui semble bon. Il n'y a pas trois semaines qu'il allait jusqu'au ton menaçant, s'indignant presque du mystère dont le cabinet lui semblait entourer ses mesures, et décidé en apparence à jeter aux orties cette qualité d' "organe" de l'administration qu'il est tenu de défendre. De tout temps les fils du *clear gritisme* ont été volontaires; il n'est donc pas étonnant qu'ils soient maintenant. D'un autre côté, le *Toronto Mirror* est d'avis qu'une telle chose qu'un organe spécial du gouvernement ne devrait point exister dans la presse.

L'Examinateur de Toronto se dit informé de l'intention qu'aurait le gouvernement de créer un Bureau de l'Agriculture à la tête duquel serait un chef qui aurait siége dans le cabinet. Le même journal paraît croire que l'expérience seule démontrera l'utilité publique de cette institution. Il eût peut-être mieux fait de dire que ce département assurément de grands avantages au pays entier si on lui donne pour base une organisation adaptée aux besoins de la classe agricole et dont le fonctionnement y soit conforme. Les critiques anticipées du *Globe* n'y feront rien: renoncer aux essais même lorsque le succès n'en serait pas très évident, ce serait mal en principe, car ce serait lutter par l'inertie contre le progrès social et politique tant prôné par le *Globe*, au lieu de le faciliter.

NOUVEAU TÉLÉGRAPHE SOUS-MARIN.—Le projet d'un télégraphe sous-marin entre Halifax et Terre-Neuve vient de recevoir un commencement d'exécution. Une société formée pour cet objet a réuni le nombre requis d'actionnaires dont la plupart sont des citoyens de New-York. On s'occupe en ce moment de l'achat du fil métallique. La longueur de cette voie télégraphique sera de 380 milles, dont 60 milles sous l'eau. Les contractants pour l'érection de cette ligne s'engagent à la parfaire dans un délai de dix-huit mois. Cette entreprise est d'une grande importance, car si, comme il paraît bien probable, l'on en vient à réaliser le plan d'une ligne de steamers entre Galway (Irlande) et Halifax, laquelle relâcherait à St-Jean de Terre-Neuve, Londres, en ce cas, ne sera plus qu'à six journées de New-York.

Au rapport du *Neubrunswick*, l'on procède à l'établissement d'une ligne de steamers qui feront le service entre Pictou et Québec en touchant aux points intermédiaires de Shediac et Miramichi dans la province du Nouveau Brunswick, ainsi qu'au Bassin de Gaspé. Le premier vapeur dont il sera fait usage dans ce but a été construit à l'Arkadelphia; il sera de force et de dimensions suffisantes pour prendre fret et passagers, et mis en activité de bon printemps. Le major Norton, consul des Etats-Unis à Pictou, préside à cette entreprise et c'est à lui que l'initiative en appartient.

L'assemblée des membres de la "Société d'Histoire Naturelle de Montréal," tenue à Montréal le 26 de janvier, sur motion de L. A. H. Latour, écrivain, secondé par William Workman, écrivain, M. John Prinsoll de la maison Galbreath et Roy, fut élu membre de cette Société.

La *Gazette* a certainement tort de supposer qu'il s'agit de candidats municipaux ministériels exprimés pour faire peine à M. Sexton à propos de *recordership*. Il est indifférent à tous égards que les membres à adjoindre au Conseil soient ou ne soient pas en faveur de M. Sexton. Il serait plus franc de reconnaître que *la n'est point l'affaire du Conseil*. Mais si l'on insiste sur la prétention contraire, il sera permis de s'enquérir (ce que fait en ce moment auprès de nous un citoyen qui nous en écrit) des motifs réels qui valent à M. Sexton la recommandation dont il a été l'objet. C'est une affaire de civisme après tout, et l'on ne nous contestera en aucune manière le droit de nous en occuper.

Nous n'hésitons pas à consacrer quelques pages de notre feuille à l'insertion d'une attrayante lecture de M. Parent sur la *fermeture des magasins à bonne heure*. Ce sujet a revêtu sous la plume de M. Parent deux cachets propres aux compositions de ce lecteur: l'agrément et l'utilité.

On a pu remarquer que chaque hiver devient pour les habitants de Québec une saison d'intéressantes récréations littéraires. Les individualités capables sont nombreuses dans la capitale; elles ont assez fait jusqu'ici pour y populariser le goût des lectures, et les lettrés qui ont fait naître ce goût public se prêtent de la meilleure grâce à l'entretenir. Personne n'a de titres plus surs à la gratitude de ses concitoyens sous ce rapport que M. le docteur Poinchaud. Ses dissertations, toutes remplies de choses utiles, instruisent le peuple et tendent à le moraliser. Ce qu'il en a été publié dans les journaux serait peut-être un gros volume.

Il y a raison de souhaiter que ce genre d'énumération s'accroisse à Montréal dans une proportion qui réponde à ce besoin d'amusement intellectuel que la classe lettrée de cette ville est si bien en état de satisfaire.

C'est samedi dernier qu'en lieu avec grand apparat l'inauguration du nouvel Hôtel-de-Ville de Montréal. Cette cérémonie fut ac-

compagnée de la présentation du portrait du Maire actuel, M. C. Wilson, au Conseil, par M. P. Mc Gill. Une splendide collection fut offerte à l'assistance et le Maire y recueillit de nouveaux témoignages de la gratitude publique.

Voici une belle et profonde parole du Pape sur l'événement du 2 décembre: "Le Ciel," a dit Pie IX, "le Ciel vient d'acquiescer la dette de l'Eglise envers la France."

LA FOI D'UN SCEPTIQUE.—Un jeune sceptique conversant un jour avec le célèbre Parr, lui dit qu'il ne voulait croire absolument que ce qu'il lui serait possible de comprendre.—"En ce cas, mon jeune homme, lui répondit le docteur, votre foi sera bien la plus exigüe que je connaisse."

Société Saint-Jean-Baptiste de Bienfaisance de New-York.—Election semestrielle.—A la séance du 6 décembre 1851, l'élection semestrielle a eu lieu et le dépouillement des votes a donné le résultat suivant: M. C. Franchère, président; C. Cordelier, vice-président; P. E. Dorion, secrétaire-correspondant; F. L. Glackeier, trésorier; P. Laisneur, commissaire-ordonnateur; J. Robitaille, J. B. Bedard, Chs. Laisneur, E. Lafrenière.

Election trimestrielle de l'Institut Canadien de Coches, (N. Y.).—Les élections trimestrielles de l'Institut Canadien de Coches ont eu lieu le 28 décembre dernier. M. J. E. Dorion, président; J. J. Conillard Després, vice-président; J. Benoit, secrétaire; P. B. Dandelin, bibliothécaire; J. G. Bruns, secrétaire-correspondant; H. Benoit, trésorier; J. Dandelin, commissaire; S. Daker, J. Germain, J. Dandelin, G. Côté, J. Guertin, C. Pepin, membres du comité de régie.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur, Quoiqu'il soit dit qu'on ne doit pas remuer la cendre des morts, cependant, permettez-moi de répondre par la voie de votre estimable journal aux insinuations bilieuses de feu l'*Avenir*.

Cette feuille, au moment suprême, a cru devoir dire quelques mots sur la lecture qu'il y avait eu de l'invitation de l'Institut-Canadien, j'ai donnée le vendredi 9 courant. Je suis fâché que le rapport de mes impressions sur la situation commerciale du Canada, ne lui ait pas convenu. Comme je savais qu'il était à peu près impossible de contenter tout le monde, pour trancher la difficulté, je me suis placé à mon point de vue d'étranger et j'ai jugé d'après ma seule opinion sans consulter celle du rédacteur de l'*Avenir*. N'aurait pas obtenu son approbation, sera sans doute une nouvelle contrariété ajoutée à tant d'autres que j'ai éprouvées dans le cours de ma vie. Eh! bien, je ferai comme pour les autres, je tâcherai de m'en consoler; ce qui, je l'espère, ne sera pas difficile en considérant le grand nombre de sympathies que m'a créées la même lecture.

Dans les comparaisons que j'ai établies, je n'ai pas parlé des Etats-Unis, parce que ne les connaissant que pour avoir passé trente-six heures à New-York, et les avoir traversés depuis cette ville jusqu'à Rouse's-Point, je ne pouvais comme l'a fait l'*Avenir*, critiquer ce que je ne connaissais pas, ou admirer un système, qui, à la première vue, ne m'a paru reposer que sur un crédit sans bases solides. J'ai dit que l'*Avenir* avait critiqué ce qu'il ne connaissait pas, parce que, s'il avait possédé les premières notions d'économie politique, il aurait su que les seules choses qu'un gouvernement puisse faire pour une marine marchande, sont: conclure avec les autres nations des traités de commerce plus ou moins avantageux, et veiller à l'entretien des ports, phares, etc.

Je ne relève pas certaines expressions triviales, pour ne rien dire de plus, parce que des injures ne sont pas des raisons; et autant je dois avoir de déférence pour une critique formulée en termes convenables, autant je dois mépriser celle qui n'est que grossière; afin de ménager toutes les susceptibilités, j'ai fait suivre le récit de mes impressions, de cette phrase, comme correctif pour ce qu'elles pourraient avoir de blessant pour quelques-uns: "Je suis depuis trop peu de temps dans le pays pour pouvoir donner mes idées comme parfaitement exactes, je vous fais part de mes premières impressions avec la franchise du marin, et les soumet à vos sages réflexions."—Cela n'ayant pas suffi pour calmer l'*Avenir*, je me dispose au premier beau jour d'aller, en expiation, planter une sentinelle sur sa tombe.

Agreez, M. le Rédacteur, L'assurance de la haute considération qu'il m'a pour vous, Chs. TAILLIADRES, Capt. au Long-Cours.

Question des Lieux Saints.

Des lettres de Constantinople contiennent de nouveaux renseignements sur les négociations relatives aux Lieux-Saints. En voici la substance.

Les dernières nouvelles avaient annoncé que la volonté souveraine et arbitraire de S. M. Nicolas avait jeté la frayeur dans la ministère, en le menaçant du rappel de son représentant et d'une rupture ouverte, si les réclamations de la France étaient déclinées au sujet des Lieux Saints. On sait comment le ministre plénipotentiaire de France, M. de Lavnetle, avait protesté énergiquement en face du Grand-Vizir contre cette faiblesse, et haussé d'un demi de justice, et comment la position désormais ne serait plus tenable, ni pour lui ni pour tout autre agent français, puisqu'il demeurerait constaté que la Turquie n'avait plus le pouvoir d'exécuter les traités solennels qui l'engageaient envers la France, sans le bon plaisir et le consentement d'un

gouvernement voisin que la question ne regarde aucunement, et qui abuse seulement de sa force apparente.

Que ne considérons-nous les événements de la politique humaine avec un regard élevé et avec un cœur confiant en l'invincible vertu de l'Eglise triomphante! Alors cette mesure extrême, qui pourra aussi faire pâlir certains hommes d'Etat à vos terrestres et timides, deviendrait une planche de salut jetée dans la tourmente, au milieu de laquelle se débat la France. La France, en reprenant son ancienne mission, non contre l'islamisme cette fois, mais bien contre le schisme, réveillerait dans toutes les âmes la foi, qui est plutôt assoupie qu'éteinte; elle rejetterait dehors cette surabondance de vie et de mouvement qui l'étouffe au dedans; elle continuerait à Jérusalem la tâche glorieuse commencée à Rome, elle vengerait les droits de la catholicité tout entière, dont elle aurait les suffrages, et elle recevrait en échange, dans sa part de bénédictions temporelles, tout ce qui pourrait la guérir, la sauver et la régénérer.

Il circule dans le public, ajoute à ce sujet l'*Univers*, certains bruits qui feraient craindre quelque nouvelle machination propre à prévenir une détermination généreuse de la France, pensée à haut. Le ministère turc, dit-on, aurait fait de nouvelles propositions, qui auraient pour but de pallier ce qu'a d'insultant, pour nous et pour lui, la pression toute puissante de la Russie. On demanderait au gouvernement français quelques mois de délai pour instituer une nouvelle commission composée seulement de juges tirés, parce que la commission française a mis en évidence nos droits, et que l'or russe ou grec ne peut y corrompre les consciences. Tout cela n'est qu'un jeu pour gagner du temps et atteindre le terme de 1852, terme que les adversaires de la France à l'extérieur regardaient, il y a quelques semaines encore, comme devant leur donner la liberté de faire centre nous tout ce qu'ils voudraient.

Notre gouvernement commettrait une faute s'il se laissait prendre à ce grossier stratagème. Il manquerait l'occasion unique d'arrêter les empiètements du schisme oriental, avec qui il faudra bien, tôt ou tard, vider notre arriéré. Puisse-t-il être mieux inspiré et aller jusqu'au bout, ce que redoutent nos adversaires, parce que nous les contraindrions alors de se retirer!"

FAITS DIVERS.

Le mariage de Ronge. (1)

On lit dans le *Post-Zeitung* (Gazette des Postes d'Autbourg): "La *Non-Zeitung* (journal des villes ansoatiques) donne, sous la date de Brème, le 10 novembre, quelques détails instructifs sur la conduite de l'apôtre de la liberté religieuse, le fameux Ronge. La tendance immorale des doctrines de cette secte et les actes coupables de ses prédicateurs imposent aux gouvernements le devoir de sévir, à moins qu'ils ne préfèrent laisser sans défense la famille et les mœurs.

A Hambourg, Ronge fut reçu dans une famille honorable et riche; le mari et la femme embrassèrent sa nouvelle religion. Les conséquences ne se firent pas longtemps attendre. L'apôtre de la liberté, foulant aux pieds les lois religieuses et morales, brisa le lien qui unissait l'épouse à son époux. Il enleva la femme de son ami, et depuis un an il vit avec elle, d'abord à Mayence, ensuite à Londres où il vient de l'épouser. Or, comment s'est fait ce mariage? La chose vaut la peine d'être racontée.

A Schweinfurt, il y avait un maître d'école qui, marchant sur les traces de Ronge, se fit prédicateur de la religion nouvelle, et qui, en conséquence, établit dans cette ville une commune libre. Un des plus riches commerçants de Schweinfurt, M. Sattler, en fit les frais. Sattler fut le nouvel apôtre, il le prit sous sa protection et lui fournit tout l'argent nécessaire à ses entreprises. Mais, comme le négociant de Hambourg, celui de Schweinfurt était marié; et le disciple, trouvant que les exemples du maître étaient bons à suivre jusqu'au bout, enleva Mme Sattler et se réfugia à Londres avec elle. Il y rencontra Ronge, ou Ronge l'y rencontra, et le pria de le marier; celui-ci y consentit, mais à charge de revanche. Le mariage fut tenu; Ronge donna son disciple, après quoi le disciple maria le maître.

Les deux malheureux séduits par ces deux misérables ont l'un et l'autre de nombreux enfants. Elles ne sont plus jeunes et leurs charmes ne font jamais tourner les têtes; mais elles possèdent toutes deux une fortune personnelle considérable, distincte et indépendante de la fortune du mari. Si leur égarement ne peut venir que d'une illusion ou fascination religieuse, leurs ravissements ne peuvent donc avoir été entraînés que par la cupidité.

De tels crimes méritent un châtiement: il ne faut pas que, sous prétexte de liberté religieuse, on puisse impunément jeter la désolation dans les familles et faire perdre la raison à de faibles femmes, pour les enlever à leurs maris et à leurs enfants, et s'emparer de leur fortune."

LORD PALMERSTON.—S'il faut en croire la rumeur, dit le *Chronicle* de Londres, Lord Palmerston est, à l'égard de Lord J. Russell, dans une position qui ressemble fort à celle où se trouvait Lord Thurlow vis-à-vis de George III en 1792, lorsque le Monarque consentit sans hésiter à la retraite de ce ministre. Lord Thurlow s'écria: "Je n'avais jamais pensé qu'il pût rompre si brusquement avec moi. Nul homme n'a le droit d'en traiter un autre de la manière qu'il m'a traité; nous ne pouvons plus nous retrouver ensemble dans un même appartement."

liques. Songez, Messieurs, que je suis votre seigneur et votre roi. Je crois que vous saurez ce que cela veut dire. Je sais ce que c'est que d'être conservateur, et je ne veux pas d'amis équivoques."

PROGRES DE LA RUSSIE.—Les développements progressifs de cette nation ont de quoi surprendre; on en jugera par les chiffres suivants tirés de sa statistique:—En 1462 l'Empire Russe comprenait une étendue de 100,000 milles carrés; sa population était de six millions d'âmes. En 1584, le territoire de l'Empire embrassait déjà 7,500,000 milles carrés, et la population en était arrivée à 12,000,000 d'âmes. En 1689: 14,500,000 milles carrés; population: 16,000,000. En 1725: 15,000,000 milles carrés; population: 20,000,000. En 1825: 20,500,000 milles carrés; population: 55,000,000. En 1851: 22,000,000 milles carrés; population: 65,000,000.

STEAMER DE GALWAY.—On lit dans le *Northern Whig*, journal d'Angleterre: "Un correspondant d'Angleterre nous fait part d'un renseignement digne d'intérêt. Il dit que les représentants de Dundalk, M. W. Torrens, M. Cullagh, a réussi à obtenir du gouvernement une charte autorisant M. Hartly, McCallmont et autres, à établir une ligne régulière de steamers entre Galway et Halifax. On calcule que les préparatifs nécessaires seront terminés sous quinze jours."

ARCHÉOLOGIE.—Près de l'Hôtel-de-Ville, rue du Montan, dans l'axe de la rue du Temple (Paris), on vient, en creusant le sol pour la construction d'un égout, de trouver des vestiges d'une ancienne voie romaine, à peine enfoncée à un mètre au-dessous du sol. Ces restes consistent en énormes blocs de grès juxtaposés et d'une dimension de deux à trois mètres, sur un mètre et plus d'épaisseur. Si l'on rapproche ce vestige de ceux qui ont été trouvés, il y a quelques années, dans la rue Saint-Jacques, on acquiert la certitude que les Romains avaient établi une voie qui, du Midi au Nord, traversait l'antique Lutèce.

On lit dans le *Courier de la Drôme et de l'Arèche*: "Voici quelques détails sur un attentat commis par un matelassier de la rue Briffaut contre sa mère. Ce malheureux appartenait par ses opinions politiques au socialisme le plus ardent. Il s'était absenté de son domicile pendant la nuit du samedi au dimanche, et quand il entra, il était dans un état extrême d'exaltation. Sa mère lui ayant adressé quelques reproches, il s'emporta contre elle, l'accusa de l'avoir dénoncé comme conspirateur, et, passant des injures aux actes, il la renversa à terre et la frappa de onze coups de de poignard.

La police étant survenue immédiatement l'a arrêté; on a trouvé sur lui des chansons et des écrits anarchiques. "Quant à la victime, elle n'a pas encore succombé à ses blessures; les soins les plus pressés lui ont été prodigués sur-le-champ. "Voilà les effets du fanatisme révolutionnaire; il étouffe jusqu'aux sentiments de la nature; il entraîne aux plus odieuses férociétés. "La nouvelle de ce crime a produit dans notre ville une sensation profonde; qu'il soit un enseignement pour les cœurs égarés qui se livrent à la débauche, sans trop savoir jusqu'à quel point elle a le privilège de pervertir."

Les environs d'Yonne (Savoie) viennent d'être le théâtre d'un événement horrible. M. Cottarel, habitant de cette ville, part pour assister aux noces d'un de ses amis, de neucant à deux lieues de chez lui; il doit être de retour le soir ou au plus tard le lendemain matin. Trois jours se passent, et M. Cottarel n'a pas encore reparu; sa famille pense que, se trouvant rapproché de Chambéry, il y est allé pour un procès qui le concernait; elle était dans cette sécurité, quand le quatrième jour venant à poindre, elle voit arriver ses deux chiens de chasse, la gueule barbouillée d'un sang livide et présentant un embouppant ou plutôt un volume inusité; leur maître n'est pas avec eux; il n'arrive pas avec eux; on attend, on regarde; M. Cottarel ne vient pas; l'inquiétude est au comble, et l'attitude morne des chiens contribue à l'accroître.

Bientôt un de ses fils et son domestique s'élançant sur la route qu'il a dû parcourir, et amenant les chiens avec eux. Arrivés vers une grange, ils demandent au fermier qui l'habite s'il n'a point vu tel jour M. Cottarel, et ils l'apprennent là qu'il y est entré pour demander un fusil, désireux qu'il était de tuer un lièvre sur la neige tombée la nuit, et de le porter aux nouveaux époux; mais ce fusil est une vieille et mauvaise arme, dont le canon n'était fixé à la crosse que par un clou.

A une demi-heure de cette grange, les chiens s'arrêtèrent, les voyageurs s'avancèrent; quel affreux spectacle! ils reconnurent leur père et leur maître! sa figure est entière, mais son corps n'est plus qu'un squelette, les chiens ont été dévorés, quelques lambeaux en sont épars çà et là, abandonnés par les animaux rassasiés de cette horrible curée. Que s'est-il passé là? est-ce un crime? n'est-ce qu'un malheur? Les premiers témoins de cette scène n'ont point eu le courage d'en interroger les mystères; ils viennent en toute hâte en avertir les officiers de la justice, qui s'y transportent et procèdent à l'examen des choses et des lieux. Les piétements sur la neige ne leur montrent d'autres traces que celles du malheureux M. Cottarel et des personnes venues à sa recherche.

Le canon de son fusil, séparé de la crosse, annonce qu'il s'est servi de cette arme et que la décharge, détournée par cette solution de continuité, a porté entièrement sur lui. Plus loin les traces d'un lièvre et des chiens qui l'ont poursuivi démontrent que le chasseur lui avait destiné le coup dont il a été victime. Il

est probable que les chiens sont immédiatement près de M. Cottarel sans le toucher, mais que, poussés par la faim et alléchés par l'odeur du sang, ils ont fait leur nourriture de ce corps inanimé. Chose remarquable! ils n'ont pas donné le moindre coup de dent à sa figure; le regard même éteint de leur maître a suffi pour les en éloigner.

Tout le pays est dans l'émoi de cette mort et des circonstances qui l'ont accompagnée.

Mariés:

A St-Hilaire, le 26 du courant, par Messire J. Morin curé du lieu, le père François Guertin, âgé de 70 ans, a donné veuve Marie Délell, âgée de 66. (Le *Journal de Québec* et la *Minerve* sont priés de reproduire cette annonce.)

OUVERTE ET JOUR QUELQUES JOURS SEULEMENT A LA VIEILLE SALLE DE LECTURE, RUE ST. JOSEPH, DERRIERE LA GRANDE EGLISE.

UNE GRANDE EXHIBITION DE STATUES. A plus grande collection du monde, contenit plus de 600 Statuettes représentant les Evénements Principaux de la Vie du Sauveur. — DEPUIS — L'Annonciation de la Ste. Vierge jusqu'à l'Ascension du Seigneur, occupant un espace de 200 pieds de long, chaque scène accompagnée d'une peinture en Relief par l'artiste célèbre C. J. Bartholomew, Ser. Aussi huit tableaux Chinois. Montréal, 24 Janvier, 1852.

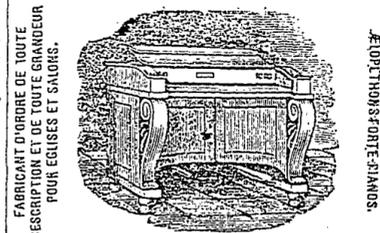
COMMANDES POUR LA FRANCE.

ES soussignés expédient toutes les semaines, par Steamers, des commandes pour la France. Les personnes désireuses de les charger de quelques ordres, pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GÉOGRAPHIQUES, GLOBES, MUSIQUE, INSTRUMENTS DE CHIFFRE ou de tout autres Marchandises Françaises, sont priées de vouloir bien les transmettre le plutôt possible. E. R. FABRE & Cie. N° 3 Rue St-Vincent. Montréal, 16 Janvier 1852.

ROMAGE DE GRUYÈRE, 1ère qualité, Paix 1s. 6s. la lb. à vendre par E. R. FABRE & Cie. 16 Jan. 1852.

SAMUEL R. WARREN.

No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



ES particuliers et les Congrégations qui désireront se procurer des instruments du genre ci-dessus spécifiés, et dont la fabrication supérieure et l'éclat des formes sont d'avance garantis, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et juger par eux-mêmes. — Ving-neuf années d'expérience et d'une étude soignée de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de contribuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des Orgues et des Forte-Pianos, et de faire concurrence en cette ligne aux fabriques de ces pays et de l'Europe. Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquiescer des ORGUES de grande dimension, L'HARMONIUM et le ALOPHON sont parfaitement de mise, parce qu'ils sont moins susceptibles de dérangements que la perfection actuelle de leur structure que les Orgues et les Forte-Pianos, et coûtent très peu. N. B.—On a fait les instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré qu'il se produise encore à nos jours de faux instruments, on a vu récemment à Montréal de faux instruments de ce genre, qui ont été achetés par des personnes de bien, sous le nom d'ORGUES POUR EGLISES, construits par des ouvriers du commun qui ont à peine un peu de notions qu'on exige la FABRIQUE de l'Orgue, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles n'ont pu être que de mauvais instruments, et n'ont pu servir que de jouets à des personnes qui n'ont pas de connaissances en ce genre. — Ce n'est sous aucun rapport un travail à décrire que celui de concevoir et de faire un objet passable d'être chose ainsi faite que l'on découvre du nom d'ORGUE. Montréal, 10 Septembre 1851.

AVIS.

EST par ces présentes donné aux habitants des Comités de Rouville, Missisquoi et autres, que par les amendements faits dans la dernière Session du Parlement Provincial à l'acte pour l'établissement de Compagnies d'assurance Mutuelle contre le feu, la Compagnie maintenant établie à Saint-Jean, C.-E., sous la direction de Messieurs Gabriel Marchand, Président, Pichard, B. A. Ginnis, Nelson, Mott, John Yule, T. F. Allan, Charles J. Peiree, Charles Seymour, Charles Roy et Edouard Bourgeois, peut et est prêt à assurer des propriétés dans aucune partie de ce District excepté dans la Cité de Montréal. Vu les avantages qui résulteront de cette Société en donnant aux habitants le moyen d'assurer chez eux sans avoir recours à l'étranger qui, enlevant leur argent hors du pays, les expose à contribuer aux paiements des pertes qu'il pourrait subir, cette Compagnie espère que les habitants des Comités des environs voudront bien encourager une association qui, en mettant chaque individu assuré à ce Bureau à l'abri des pertes ruineuses causées par le feu, lui donnera en même temps une plus grande sûreté qu'une assurance chez l'étranger. Le soussigné est le seul Agent de cette Compagnie, lui seul est autorisé à assurer des propriétés et sera toujours prêt à se transporter dans aucune partie du District, quand le produit du montant à assurer payera les dépenses de voyages. LOUIS MARCHAND, Agent S. et G. Saint Jean, District de Montréal, Janvier 1852.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL.

A vendre chez E. R. FABRE & Cie, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, 28 novembre 1851.